



**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE**  
**D'UN LOGEMENT DANS LE QUARTIER**  
**SAINT-PIERRE - RENÉ II - BONSECOURS ?**



**VOUS POUVEZ L'AMÉLIORER**  
**GRÂCE À DES AIDES DÉDIÉES !**

métropole  
GrandNancy

Nancy

Agence  
nationale  
de l'habitat  
Anah

ALOHÉ




La Métropole du Grand Nancy, en lien avec la Ville de Nancy et l'État, porte jusqu'en fin 2028 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour **accompagner les propriétaires, les copropriétaires et les copropriétés du quartier Saint-Pierre - René II - Bonsecours dans la rénovation de leur habitat.**

### **VOUS ÊTES**

- **Un propriétaire résidant dans votre logement**  
(propriétaire occupant)
- **Un propriétaire mettant en location votre logement**  
(propriétaire bailleur)
- **Une copropriété** (syndics et syndicats)

### **VOUS SOUHAITEZ RÉALISER**

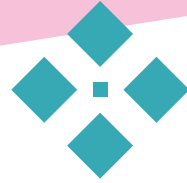
- **Des travaux de rénovation énergétique**  
pour faire des économies d'énergie
- **La rénovation et la remise sur le marché**  
d'un logement inoccupé (vacant)
- **Des travaux d'adaptation de votre bien au handicap ou au vieillissement** pour continuer à occuper votre logement dans de bonnes conditions ou pour votre locataire en perte d'autonomie



## **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES POUR VOS TRAVAUX ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES DE SUBVENTIONS.**

Cette brochure présente des exemples de rénovations réalisées dans le quartier grâce à ce dispositif.





## PROPRIÉTAIRE METTANT EN LOCATION SON LOGEMENT

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR



**BOULEVARD LOBAU**

**Sophie B. a réhabilité un logement T3 très dégradé et inoccupé (vacant) depuis plus de 2 ans avant de le mettre en location**

TRAVAUX RÉALISÉS

- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des combles perdus
- Installation d'une ventilation performante
- Changement des menuiseries
- Réfection des revêtements sols, murs, plafonds
- Équipements plomberie / sanitaire
- Remise aux normes de l'installation électrique

SOPHIE B. A BÉNÉFICIÉ DE

**34 550 € d'aides**

Coût total des travaux **75 407 €**

Reste à charge propriétaire **40 857 €**

Étiquette énergétique DPE **F → C**

**AVENUE DE STRASBOURG**

**Bastien G. a réalisé des travaux de rénovation énergétique dans un logement T2 qu'il loue**

TRAVAUX RÉALISÉS

- Isolation des murs par l'intérieur
- Remplacement des fenêtres
- Remplacement de la porte d'entrée

BASTIEN G. A BÉNÉFICIÉ DE

**9 800 € d'aides**

Coût total des travaux **14 770 €**

Reste à charge propriétaire **4 970 €**

Étiquette énergétique DPE **E → C**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il n'est plus possible de louer un logement ayant un DPE classé G (cela concerne aussi le renouvellement du bail ou sa reconduction tacite). À partir de 2028, cela concernera les logements appartenant à la classe F et, à partir de 2034, les logements appartenant à la classe E.

# → PROPRIÉTAIRE RÉSIDANT DANS SON LOGEMENT

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

## RUE LIONNOIS

### Matthieu P. a réalisé des travaux d'économie d'énergie dans son logement

#### TRAVAUX RÉALISÉS

- Isolation des murs par l'intérieur
- Changement de toutes les menuiseries
- Installation d'une ventilation
- Installation de radiateurs performants

#### MATTHIEU P. A BÉNÉFICIÉ DE

**26 980 € d'aides**

Coût total des travaux **31 626 €**

Reste à charge propriétaire **4 646 €**

Étiquette énergétique DPE **F → G**



## RUE DE LA SALLE

### Colette R. a adapté sa salle de bain dans son appartement

#### TRAVAUX RÉALISÉS

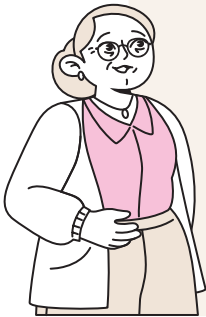
- Remplacement de la baignoire par une douche
- Installation d'une barre de maintien et d'un siège de douche
- Réhausse des toilettes

#### COLETTE R. A BÉNÉFICIÉ DE

**9 477 € d'aides**

Coût total des travaux **12 535 €**

Reste à charge propriétaire **3 058 €**



## RUE DE REMENAUVILLE

### Olivier V. a réhabilité un logement très dégradé dont il a fait l'acquisition pour l'occuper

#### TRAVAUX RÉALISÉS

- Isolation des murs par l'intérieur
- Changement de toutes les menuiseries
- Installation d'une VMC
- Installation d'une chaudière performante
- Réfection des peintures murs/plafonds
- Travaux de plomberie/sanitaire

#### OLIVIER V. A BÉNÉFICIÉ DE

**50 745 € d'aides**

Coût total des travaux **66 920 €**

Reste à charge propriétaire **16 175 €**

Étiquette énergétique DPE **G → D**



## COPROPRIÉTÉ

### AVENUE DE STRASBOURG

## Une copropriété de 123 logements a réalisé des travaux de rénovation

### DÉTAILS DE LA COPROPRIÉTÉ

- 3 bâtiments, 123 logements
- Constructions datant de 1975 à 1993

### TRAVAUX RÉALISÉS

- Isolation thermique par l'extérieur
- Isolation cave
- Isolation toiture terrasse
- VMC
- Menuiseries extérieures en parties communes

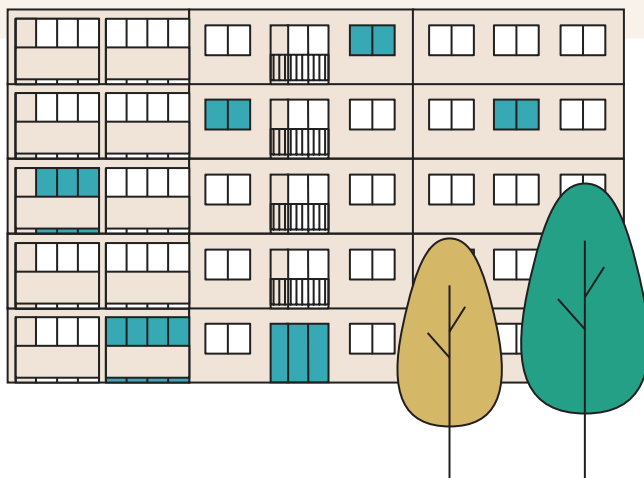
### LA COPROPRIÉTÉ A BÉNÉFICIÉ DE

**830 000 € d'aides**

Coût total des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre **2 800 000 €**

Reste à charge en moyenne pour le propriétaire par logement **16 000 €**

Étiquette énergétique DPE **F → D**



RUE DE BONSECOURS

## Une copropriété de 8 logements a réalisé une rénovation énergétique



### TRAVAUX RÉALISÉS

- Isolation par l'extérieur de la façade arrière
- Isolation des planchers bas
- Isolation de la toiture
- Installation d'une ventilation
- Installation de robinets thermostatiques
- Remplacement de menuiseries des parties communes

### LA COPROPRIÉTÉ A BÉNÉFICIÉ DE

**77 245 € d'aides**

Coût total des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre **150 940 €**

Reste à charge en moyenne pour le propriétaire par logement **9 212 €**

Étiquette énergétique DPE **E → C**

## → PROPRIÉTAIRE AU SEIN D'UNE PETITE COPROPRIÉTÉ

Pour aider les petites copropriétés, souvent confrontées à des contraintes techniques, architecturales ou financières dans leur projet de travaux de rénovation, un dispositif a été mis en place **jusqu'au 31 décembre 2029**, dans le cadre d'une expérimentation nationale par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

**Ce dispositif permet de financer des travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...), même lorsque les règles classiques de performance sont difficiles à atteindre.**

### CONDITIONS

- Copropriétés de 20 lots maximum ;
- Usage majoritairement résidentiel ;
- Immeuble > 15 ans ;
- Les travaux de rénovation énergétique doivent être définis à partir d'un audit ou d'un diagnostic technique global (DTG) de la copropriété ;
- La subvention peut couvrir de 30 % à 50 % du montant total des travaux ;
- Le plafond s'élève à 25 000 € par logement, avec des bonifications possibles ;
- L'accompagnement par des professionnels (Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), maîtrise d'œuvre) est obligatoire pour sécuriser le projet.

LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, LA VILLE DE NANCY  
ET L'ANAH VOUS ACCOMPAGNENT PAR L'INTERMÉDIAIRE  
DE L'AGENCE ALOHÉ

## UNE ASSISTANCE COMPLÈTE\* ET GRATUITE\*\*

- **Assistance technique** (visite, conseils, audits...)
- **Assistance financière** (recherche des aides, définition des plans de financement)
- **Assistance administrative** (constitution et dépôt des dossiers de subventions, versement des avances et des subventions).

\* Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) agréé Mon Accompagnateur Rénov  
\*\*selon certaines conditions



**Disponibilité rapide : par téléphone, en visio  
ou sur RDV à votre logement ou à l'agence  
à proximité de la gare**

**ALOHE** Agence Lorraine  
de l'Habitat Engagé

Maison de l'Habitat  
Esplanade Philippe Seguin  
22-24 Viaduc Kennedy  
54000 Nancy

**03 83 37 20 24**

**CONTACT@ALOHE.ORG**

**ALOHE.ORG**



Agrément officiel délivré par l'État  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE